

Agence : PARTNAIRE MENUISERIE 2° OEUVRE  
15, rue de Saint Quentin  
75010 PARIS  
Tél. : 0144907130 Fax : 0144907139

CONTRAT 148995  
N° DUE

Siret : 71200043900075 APE : 7820Z  
Urssaf : 758200228421002201  
Garant Financier : Groupama - 93199 NOISY-LE-GRAND

SEMAINE : 41/2023

SARL au Capital de 76 000€



### CONTRAT DE MISE A DISPOSITION

Intérimaire : MR CENECHAL DIEUSEUL 4 RUE PIERRE SEMARD  94310 ORLY  Né(e) le 24/12/1972 à RH BOEN 99 Numéro SS :  POSEUR N3 P2 Catégorie : EMPLOYE NON CADRE. Titre professionnel : Titre de séjour N. 9203084939 du 21/09/2017 au 20/09/2027 PEMP B N° R486 jusqu'au 02/07/2025	Utilisateur : C M A APE : 4399B 50 RUE GUTENBERG  13640 LA ROQUE D ANTHON  Représentée par MR MULLER Personne à demander MR HAFSI  Lieu de la mission : 112 RUE EDOUARD VAILLANT 94800 VILLEJUIF Moyen d'accès : A SA CONVENANCE
--	--

#### MOTIF ET JUSTIFICATIONS DU RECOURS

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  
RENFORT DE PERSONNELS SUITE A ACCROISSEMENT D'ACTIVITE CHANTIER A LIVRER DANS LES DELAIS

ACCUEIL ET SECURITE ASSURER PAR L'EU MESURES COVID RESPECT DES GESTES BARRIERES SALAIRE MENSUEL 2199,21€ SUR UNE BASE DE 151,67 H

#### DUREE DE LA MISSION

Durée de la mission : 09/10/2023 au 13/10/2023 Inclus \*  
Souplesse : 11/10/2023 au 17/10/2023  
Terme : Précis  
Durée hebdomadaire : 35,00 h Période d'essai : 2 (j.t.)

Horaires : 8H-12H / 13H-16H45 VARIABLES

Période non travaillée :

#### SALAIRE DE REFERENCE (Salaire de base, Primes et Accessoires)

	Euro
HEURES NORMALES	14,50
INDEMNITE PASS NAVIGO	3,00 /J
INDEM. PANIER CHANTIER	9,90 /J

#### CARACTERISTIQUES ET RISQUES PROFESSIONNELS DU POSTE

Caractéristiques : SOUS PEINE DE ENALITES DE RETARD CONDUITE DE NACELLE 1B/3B ET POSE D'ISOLANT  
Risques professionnels : chute de plain pied / choc engin / Utilisation d outils electroportat  
Equips protection indiv : CHAUSSURES DE SECURITE /CASQUE/ BAUDRIER

Installations collectives :

Ce poste de travail figure-t-il sur la liste de l'article L.4154-2 ? Information non fournie

Suivi Médical renforcé : OUI

\* Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions stipulées aux articles L. 1251-30 (terme précis), L. 1251.13 et L. 1251-31

#### FACTURATION H.T.

Euro

HEURES NORMALES	29,73
INDEMNITE PASS NAVIGO	3,00 /J
INDEM. PANIER CHANTIER	9,90 /J

- L'utilisateur prend en charge les frais d'accès aux installations collectives(art. L. 1251-24).
- L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite, sous réserve des interdictions fixées aux articles L. 1251-36 L. 1251-37 L. 1251-39 L. 1251-40 L. 1251-41 et L. 1244-3 L.
- Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier, sans qu'il y ait lieu à mise en demeure préalable de la part de l'ETT.
- Les jours fériés chômés et payés dans l'Entreprise utilisatrice sont dus aux salariés temporaires
- L'utilisateur soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales de prestations figurant au verso, qui font partie intégrante du présent contrat, notamment en ce qui concerne la clause attributive de compétence du tribunal du lieu du siège social de l'ETT §9.

Mode de règlement : Virement à 30 j. Calcul échéance / fin de mois

Médecine du Travail ETT : C M A  
80 rue de Clichy 75009 PARIS au capital de 140 000€  
Cachet et signature de l'E.U.  
PARTNAIRE MENUISERIE 2° OEUVRE  
15, rue de Saint Quentin  
75010 PARIS  
RCS PARIS 712 000 439 00075

Médecine du Travail Utilisateur : IDEM ETT

Fait à PARIS, le 09/10/2023

Cachet et signature de l'E.U.

Nom en capitale du Représentant de l'E.U.

**CMA** COMPTOIR  
DES MAILLES ET  
DE L'ARCHITECTURE

Le partenaire spécialisé pour les mailles GKD

SIRET 453 599 334 00043

N° TVA Intracom FR 49 453 599 334

Mail : contact@cmarchi.fr Tel : 0442507028

Retourner le double du contrat signé dans les deux jours  
ouvrables suivant la mise à disposition sous peine de sanctions  
pénales prévues par l'article L. 1254-10 du Code du Travail.

Exemplaire à retourner à l'agence